



N° 86 - 18 juin 2020 - 12 h 45

santesaglac.gouv.qc.ca



Groupe Facebook  
officiel



## Table des matières

<b>Espace employé</b>	<b>1</b>
Rehaussement de la disponibilité du personnel (certains titres d'emploi)	1

### Espace employé

#### Rehaussement de la disponibilité du personnel (certains titres d'emploi)

La planification des horaires d'été étant finalisée, nous constatons des besoins importants de ressources qui demeurent. Dans le contexte actuel de la COVID-19, l'organisation a priorisé l'octroi de vacances à tout son personnel afin de s'assurer d'une période de repos suffisante. Toutefois, la réalité rattachée à ce contexte exceptionnel impacte directement la disponibilité des ressources, notamment avec le retrait préventif de certains employés (femmes enceintes, personnel immunosupprimé, etc.).

Dans les circonstances, la disponibilité sera adaptée aux besoins de l'employeur, et ce, **pour tout le personnel de la catégorie 1 ayant pour titres d'emploi infirmière et infirmière auxiliaire**. Prendre note que cet exercice a déjà été réalisé pour le titre d'emploi préposée aux bénéficiaires (à l'exception de ceux œuvrant dans les territoires de Dolbeau-Mistassini et de Roberval).

Les agentes à la planification des horaires du Service des activités de remplacement et des mouvements internes procéderont au rehaussement de la disponibilité à temps complet de tous les titulaires de postes à temps partiel des équipes de base et de relève de chaque service à compter d'aujourd'hui.

Tel que le spécifient les dispositions locales de la convention collective, aucune modification d'horaire ne peut être réalisée sans un préavis d'au moins sept (7) jours. Ainsi, le rehaussement de la disponibilité sera effectif à compter du vendredi 26 juin au 26 septembre 2020.

L'infolettre est publiée par le Service des communications et des affaires gouvernementales.